Officiel

Réunion des 21 et 22 juin 2002.

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

Procès-verbal.

Sous la présidence de Jean Pitallier.

Membres présents : Raymond Acquelil, Alix Vincent, René Pelcat, Yvon Sanquer, vice-présidents; Clément Scansaroli, chargé de mission; Patrice Roy, secrétaire général; David Lappartient, trésorier général; Pierre Pocquet, trésorier général adjoint; Stellio Cociancich, secrétaire général adjoint; Alain Calvez, Joseph Gurguen, Hubert Louvet, François Natrel, Pierre Rivory, Roger Bordeau, Gérard Nicolet, André Bologna, Pierre Causse, Hervé Dagorne, Jean-Claude Decugnière, Christian Doucet, Michel Verrruysse, Alain Gillant, membres.

Membres absent(e)s excusé(e)s : Félicia Ballanger, vice-présidente; Aude Lefort, Pascal Dubois, Jean-Pierre Thellier.

Assistent également à la réunion : Mireille Leroi, secrétaire du président; Christophe Lavergne, responsable juridique; Jean-Jacques Frinot, chargé de mission auprès du président; Henri Pawlowski, directeur du service comptable et financier; Patrick Cluzaud, directeur technique national; Jean-Pierre Gibourdel, directeur du département de la réglementation et de la logistique; Sylvie Pasqualin, chargée de communication; les présidents de commissions, présidents de comités régionaux, représentants de la LCPF suivants (invités) : Catherine Gastou (présidente de la commission "sport au féminin"), François Scavini (président de la commission "marketing, développement et communication"), Maurice Koehler (Alsace), Serge Gaulreau (Poitou-Charentes), Michel Bozilio (Bourgogne), Guy Perrasset (Lyonnais), Patrick Vermeulen (Aquitaine).

Absents excusés : Alfred Sault (Corse), Michel Bergeal (Provence), Alain Menut (Limousin), Michel Callot (Dauphiné-Savoie), Armand Mégret, médecin fédéral national.

5 voix et la seconde 3.
uy Perrasset demande ensuite la parole pour insister sur a nécessité de communiquer sur les points positifs de ce nouveau central.

V. FINANCES

Rapprochement budgétaire

n préambule, David Lappartient indique que son intervention sera dense en raison de l'importance des décisions à prendre. Le trésorier général présente le rapprochement budgétaire établi au 31 mai 2002, après sept mois d'exercice. Il lui apparaît donc difficile de dégager une tendance. Il insiste sur les difficultés de procédures rencontrées dans le cadre de la restructuration des services fédéraux. De ce fait, les effets escomptés ne sont pas perçus que sur le budget du prochain exercice et l'exercice 2001-2002 sera encore difficile à équilibrer. Toutefois, des améliorations importantes sont intervenues, traduites par une meilleure maîtrise des dépenses et des paiements des fournisseurs. En période hivernale, la trésorerie de la FFC a été meilleure qu'au cours des exercices précédents.
Concernant les charges des services généraux, les frais de téléphone et de télécopie ont dépassé l'enveloppe prévue, mais ce dépassement ne tient pas compte d'une réaffectation par services. Les charges réalisées étant désormais enregistrées TTC, les sommes budgétées au poste TVA non récupérée (112,81 K€) feront l'objet d'une nouvelle ventilation. Concernant les ressources de base, les rentrées s'effectuent dans de meilleures conditions qu'en 2001. Les produits relatifs aux mutations sont encore soumis à des certificats (remboursements à envisager). Concernant le poste "licences", le chiffre espéré ne sera pas atteint puisque l'état comparatif des licences arrêté au 31 mai 2002 laisse apparaître une baisse du nombre de licenciés de 2%.
Concernant les produits de la médecine fédérale, une aide supplémentaire a été apportée par le biais de la convention d'objectifs entre la FFC et le ministère des Sports. De ce fait, le budget réalisé est plus important que prévu.
Les charges relatives à la communication ont déjà dépassé la somme prévue mais ceci s'explique par les dépenses engendrées pour la mise en place de la nouvelle version du site Internet. Les dépenses engagées seront amorties sur trois ans diminuant ainsi la charge de ce poste.
Les budgets des commissions évoluent normalement dans l'enveloppe prévue.
Pour la DTN, les produits provenant de la subvention du ministère des Sports sont vérifiés. Les charges évoluent d'une manière satisfaisante. Des économies seront réalisées à l'occasion du renouvellement en cours du parc de véhicules mis à disposition des entraîneurs nationaux.
Pour les épreuves officielles et en particulier le Challenge La France Cycliste de cyclo-cross, les charges sont assez stables par rapport à ce qui était prévu. Le directeur financier veillera attentivement les comptes de cette organisation. Concernant les produits, les sommes provenant des contrats publicitaires ont été positionnées. Les charges de frais de structures des épreuves officielles seront ventilées ultérieurement.
Pour "La France Cycliste", les charges évoluent normalement. Par contre, dans la partie "produits", les abonnements, la publicité et les annonces de courses demeurent en deçà des prévisions. Il faut donc s'attendre à un déficit plus important que prévu. Le président et le trésorier général ont reçu le 21 juin le rédacteur en chef de "La France Cycliste" afin d'étudier les mesures à envisager pour remédier à cette situation.
Sur les sites VTT FFC, l'autofinancement fédéral s'élèvera à 10000 € alors que l'exercice précédent était excédentaire de 5300 €. Jean-Pierre Lebert sera invité à proposer des solutions pour parvenir à l'équilibre des comptes.

Imputation aux comités régionaux du coût lié à l'établissement des licences

Le trésorier général explique que la commission des finances a pris en compte les remarques formulées par le CNPR. Il rappelle que lors du transfert de l'établissement des licences vers les comités régionaux, une somme de 5 francs par licence a été attribuée à ces derniers. Cette somme a ensuite été portée à 7 francs. Ces tâches ont généré des charges supplémentaires pour les comités régionaux, en matière d'équipement informatique. Il précise que le remplacement du matériel devenu obsolète aurait dû être opéré de toute manière et qu'il convient de ne pas imputer la totalité de l'investissement réalisé à l'établissement des licences.
David Lappartient explique que la part revenant aux comités régionaux a subi une augmentation de 18% en deux ans. Il précise que ce point sera de nouveau abordé lors du débat consacré à la tarification fédérale 2003.

Proposition de création d'un fonds de formation

Yvon Sanquer explique le processus proposé par la LCPF (Ligue du cyclisme professionnel) pour apporter sa contribution aux actions de formation de la FFC. Les prix des critériums, précédemment versés à l'UNCP, alimenteront ce fonds de formation. Ils seront transformés en droits d'organisation et perçus par la FFC.

Tarification 2003

Le trésorier général rappelle que la commission des finances s'est réunie le 12 juin 2002 et que lors de ses travaux, elle a pris en compte les informations fournies par l'enquête auprès des licenciés. Elle s'est fixé pour objectif le respect des engagements pris en début de mandat de limiter les augmentations en les indexant sur le coût de la vie. Le projet de tarification intègre donc une hausse de 2,5% par rapport à la tarification 2002. David Lappartient présente le projet de tarification.
Licences. Le trésorier général précise que la part du coût de la licence revenant aux comités régionaux est passée de 7 à 8 €. Ce qui signifie qu'au cours des trois dernières années, la part revenant aux comités régionaux a augmenté de 26%. Entre 2002 et 2003, cette part augmentera de 7,15% alors que dans le même temps, la part fédérale n'augmentera que de 1,5%.
Il rappelle ensuite la proposition de création d'une licence "cyclosportive", pour un coût de 24 € soit le même coût que la licence "Passport Nature". Le président explique qu'il souhaite la création d'une licence à prix attractif, répondant aux attentes des pratiquants du cyclisme de loisirs.
Pierre Causse intervient pour souligner le fait que la généralisation de l'ouverture des épreuves de loisirs aux non licenciés est une des raisons de la baisse du nombre des licences dél... que ces derniers puissent bénéficier d'un tarif préférentiel, compte tenu du coût élevé de la licence qu'ils doivent souscrire. Le président charge le secrétaire général d'étudier cette proposition et les conséquences d'une éventuelle application d'un tarif préférentiel.
Jean Pitallier présente ensuite la proposition du docteur Alain Calvez. Ce dernier propose de porter la durée de validité de la licence accueil à deux mois. Après débat, cette proposition n'est pas adoptée.
Le président demande aux membres de se prononcer sur l'adoption de la proposition du tarif général officiel 2003. Le tarif général est adopté à une très large majorité (une voix contre).

VI. DÉCISIONS SUITE A L'ENQUÊTE SUR LA CLASSIFICATION DES COUREURS ET DES CLUBS

Le président rappelle que les réponses au questionnaire établi dans le cadre de l'enquête nationale proviennent pour 54% des compétiteurs. Le groupe qui a étudié les propositions était composé de MM. Jean Pitallier, Raymond Acquaviti, René Pelcat, Michel Theze, Jean-Pierre Gibourdel et Jean-Jacques Frinot.
Jean Pitallier présente les points forts et les orientations retenus par le groupe de travail et qui ont reçu l'accord du Bureau fédéral lors de sa dernière réunion du vendredi 7 juin 2002.
Après débat, ces propositions sont amendées et adoptées par le Comité directeur.

VII. INTERVENTION DU DTN

Patrick Cluzaud dresse un panorama de l'activité des équipes de France. Les sélections Juniors apportent des satisfactions, dans des compétitions internationales. Les Dames ont participé à des épreuves internationales avec des résultats intéressants pour Sophie Creux, Virginie Moinard et Aline Camboulives.
En VTT, les Championnats d'Europe et du Monde constituent les prochains objectifs.
Sur piste, les épreuves de Coupe du Monde se poursuivent avec de bons résultats. Le programme des épreuves a été modifié cette année. De nouvelles propositions de calendrier et de qualification peu intéressantes sont en gestation.
En BMX, l'entraîneur national accompagne les athlètes sur les manches de Coupe d'Europe en vue des Championnats du Monde programmés en juillet.

VIII. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SMLC

Le président présente le projet de modification. Le Comité directeur adopte les modifications proposées (voir La France Cycliste n°2142, p.12).

IX. PRISE DE POSITION SUR L'INTERDICTION DU CANNABIS ET L'UTILISATION DES CORTICOÏDES DANS LE SPORT CYCLISTE

Le président explique qu'il a interrogé le médecin fédéral national, les médecins membres du Comité directeur et le docteur Francis Genson, sur la conduite à tenir par rapport à l'utilisation du cannabis dans le sport cycliste.
Le président donne la parole au docteur Gérard Nicolet. Au cours de son intervention, ce dernier explique qu'il est favorable à une information à l'égard des licenciés et qu'il n'est pas partisan d'une sanction systématiquement répressive et sans réflexion préalable.
Après une intervention du responsable juridique de la FFC, le docteur Alain Calvez rappelle que le règlement français prévoit que le cannabis n'est pas interdit en compétition, sauf décision contraire du règlement de la fédération sportive concernée. Il précise ainsi que si la FFC décide d'interdire l'utilisation du cannabis dans le sport cycliste, les contrôles effectués ne le seront qu'en compétition.
Alain Calvez souhaite une interdiction de l'utilisation du cannabis dans toutes les compétitions cyclistes, avec sanction en cas d'analyse positive révélant la présence de cannabis dans les urines. Il pense également que les autorités responsables doivent aussi placer des barres par rapport à l'utilisation d'autres substances telles que les corticostéroïdes, les bêtabloquants et les anesthésiques locaux.
Yvon Sanquer, président de la LCPF, met en évidence un manque d'avis tranchés de la part des experts. Il souhaite que soit trouvée une solution qui permette de respecter la loi française sans se mettre en difficulté par rapport au règlement de l'UCI. Gérard Nicolet propose de prendre l'avis d'experts compétents sur le sujet. Il est favorable à un travail d'information.
Au terme du débat, le président rappelle que le médecin fédéral national propose d'étendre l'interdiction des cannabinoïdes à toutes les disciplines du cyclisme. Le Comité directeur se prononce favorablement sur la proposition d'interdire l'usage du cannabis et d'accompagner cette mesure d'une communication nécessaire.
Jean Pitallier fait ensuite part du souhait exprimé par le médecin fédéral national. Ce dernier souhaite que le Comité directeur se prononce sur l'obligation d'une justification thérapeutique quant à l'usage des corticoïdes par infiltration.
Le docteur Calvez rappelle que la législation française interdit l'utilisation systémique (voies orale et rectale, injections intramusculaires ou intraveineuses) des glucocorticostéroïdes alors que l'UCI le permet depuis peu, moyennant la constitution préalable d'un dossier médical complet en amont du traitement et d'une éventuelle autorisation. Il attire l'attention sur le fait qu'un coureur français est soumis à la loi française.
Après débat, le Comité directeur se prononce en faveur de l'obligation d'une justification thérapeutique, quel que soit le mode d'administration pratiqué, lorsqu'une analyse d'urine réalisée dans le cadre d'un contrôle antidopage révèle la présence de corticoïdes.

X. COMMISSIONS FÉDÉRALES - PROPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2003

1. Réunions d'entraînement interclubs

Sur proposition du docteur Alain Calvez, le Comité directeur décide d'autoriser l'organisation de deux épreuves d'entraînement avant la date d'ouverture officielle de la saison sur route, à l'exception des catégories Minimes et Cadets.

2. Affiliation d'un commissaire par club

Le président fait part d'une demande du comité départemental de Haute-Savoie qui souhaite que la FFC impose la présence d'un commissaire licencié dans l'effectif pour chaque demande d'affiliation d'un club. Après débat, le Co...

- Finale à Eragny, les 28 et 29 juin.
- Masters à La Roche-sur-Yon les 29 et 30 mars, Caen les 12 et 13 avril, Voisins-le-Bretonneux les 3 et 4 mai, Pierrelatte (sous réserve d'engagement de la commune) les 17 et 18 mai.
- Indoor de Saint-Etienne les 7 et 8 décembre 2002.

Pour favoriser la promotion de sa discipline, la commission souhaite que la licence "Départementale loisirs" permette de participer à n'importe quel type de compétition de BMX à condition que celle-ci se dispute dans le comité d'appartenance du licencié. La commission souhaite également rappeler que les détenteurs d'une première licence ne sont pas autorisés à participer aux épreuves "masters" et "indoor".
Pour les licences des féminines, la commission propose que les 8 premières filles du championnat national 2002 de la catégorie "Juniors Filles/Dames" soient obligées de solliciter une licence des séries "Nationale" ou "Elite 2" pour la saison 2003. Pour les autres, elle préconise une licence de série "Régionale". Ces propositions sont adoptées.

9. Commission du polo vélo

Jean Pitallier présente les propositions de modification du règlement souhaitées par la commission. Celles-ci concernent les points suivants :

- Actualisation de l'adresse du siège fédéral.
- Chapitre 1 page 1 : joueur. Pas de modification du règlement. Il est précisé qu'une féminine dûment licenciée peut participer.
- Page 3 chapitre 7 : arbitre. Pas de modification du règlement. Il est rappelé que la commission nationale devra désigner les arbitres.
- Page 5 article 14 : dimensions du terrain. Pas de modification du règlement. Il est rappelé que les buts attachés aux buts de football ne sont pas réglementaires.
- Page 6 article 4-1 : le maillet. Modification proposée de cet article : la tête a les dimensions suivantes : longueur maximale 130 mm, largeur entre 40 et 60 mm, épaisseur entre 30 et 40 mm.
- Page 7 article 7 : composition de l'équipe. Modification proposée de cet article : une équipe se compose de huit joueurs dont cinq sont admis ensemble sur le terrain; l'un de ceux-ci est désigné comme gardien de but, les autres sont appelés joueurs de champ. Les trois autres joueurs restants sont appelés remplaçants.
- Page 7 article 9 : changement de joueurs. Les trois joueurs remplaçants sont admis à jouer dans les conditions suivantes :
- Page 9 article 8 : ballon sorti hors des limites du terrain. Un article 14-9 est proposé : tous les joueurs autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du ballon, à l'exception du joueur faisant office de gardien de but, qui lors d'une remise en jeu consécutive à une sortie de but doit être sur la ligne de but entre les poteaux de but.
- Page 24 : remise en jeu du ballon. Modification proposée de l'article 24-2 : tous les joueurs autres que celui chargé de la remise en jeu doivent être à plus de 10 mètres du ballon, à l'exception du joueur faisant office de gardien de but du camp effectuant la remise en jeu, si cette remise en jeu est à moins de 10 mètres de son but. Dans ce cas, le joueur faisant office de gardien de but doit être sur la ligne entre les poteaux de but.
- L'utilisation de vélos "type VTT" peuvent être utilisés pour de l'initiation mais pas pour les compétitions officielles.

Le Comité directeur approuve ces modifications.

10. Commission "Jeunesse et formation"

Pierre Rivory rend compte des actions de la commission. Il précise que 180 classes ont participé en 2001 à l'opération organisée par ASO (Amaury Sport Organisation). Il regrette que les comités régionaux n'aient pas su exploiter l'intérêt manifesté en proposant d'autres actions de coopération en direction de la population scolaire et particulièrement auprès des enseignants et établissements identifiés. Il considère que "L'étape du jour", opération lancée par Alain Vigneron, est encore dans les "starting-blocks" et mérite d'être développée. Il souligne les bonnes relations avec l'UNSS.
Pierre Rivory fait ensuite part de la réalisation d'un document, sous forme de fiches, relatif au contenu de la formation des brevets fédéraux (BF1 et BF2).
A l'issue de cet exposé, il présente le projet de réalisation d'une cassette vidéo pour la promotion du cyclisme dans les écoles et pour une diffusion auprès des comités régionaux. Il estime le budget prévisionnel pour cette opération à 4000 €. A ce sujet, Jean Pitallier sollicite le point de vue du trésorier général. Le Comité directeur donne son accord pour la réalisation de cette cassette vidéo.

11. Commission du vélo loisirs

Roger Bordeau demande aux membres d'approuver une résolution en faveur du développement du cyclisme de loisirs. Il souhaite aussi que celle-ci soit consolidée par des actions de développement. Le Comité directeur approuve cette initiative à l'unanimité.
Roger Bordeau évoque ensuite les problèmes administratifs rencontrés lors de l'organisation des épreuves cyclosportives. Il suggère la création d'un groupe de travail appelé à examiner les textes existants et à envisager les modifications réglementaires qui s'imposent.
Il présente ensuite les propositions de la commission. Celle-ci souhaiterait la création d'une carte accueil à la journée et à un coût modique.
Le Comité directeur se montre favorable à la création de la carte accueil à la journée et au maintien de la licence accueil traditionnelle.
Joseph Gurguen estime que la première des résolutions que devrait prendre le Comité directeur pourrait consister à la mise en place d'une vraie politique de développement, appuyée par des moyens fédéraux et régionaux concrets.

12. Commission des clubs et des 15-20 ans

Hervé Dagorne propose une modification au règlement du challenge interrégional Cadets. La commission souhaite que chaque équipe de comité départemental puisse bénéficier d'un véhicule suiveur à l'échelon course, à chaque fois que la configuration du circuit le permet. René Pelcat se déclare favorable à cette mesure et souhaite y associer la valorisation de l'encadrement en privilégiant les responsables techniques titulaires d'un BE, d'un BF3 et d'un BF2 lors de la détermination de l'ordre des véhicules suiveurs.
Hervé Dagorne propose ensuite que les comités départementaux vainqueurs des épreuves interrégionales puissent bénéficier d'un quota qualificatif (deux coureurs) au Championnat de France Cadets.
Le Comité ...

... [illegible] lors de la prochaine réunion.
Jean Pitallier fait part du souhait émis par les dirigeants de la discipline BMX de mettre en place des commissions interrégionales. Concernant l'homologation des pistes de BMX, le président fait appel à la responsabilisation des présidents de comités régionaux et souhaite que les pistes proposées pour l'organisation des championnats remplissent un minimum de conditions requises.
René Pelcat formule un vœu émis par le CNPR et relatif à l'activité des licenciés "Elite 3". Sur une proposition du docteur Alain Calvez, le CNPR souhaite que durant les mois de juillet et août 2002, les licenciés "Elite 3" ne soient pas tenus de se soumettre aux dispositions prévues à leur égard, concernant les quotas de participation à respecter concernant leur activité. Compte tenu des décisions adoptées pour 2003, le Comité directeur accède à la demande du CNPR.

XI. LE POINT SUR LES ÉPREUVES OFFICIELLES

1. Championnats de France sur route 2002

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que son service est affairé à la finalisation de cet événement organisé à Briançon.

2. Championnats de France de VTT 2002 aux Orres

Jean-Pierre Gibourdel explique que cet événement se prépare sous la responsabilité de Bertrand Charrier, qui quittera ses fonctions à l'issue de cette manifestation.

3. Coupes de France 2002 de VTT

Deux épreuves de cross-country ont eu lieu selon la nouvelle formule. Celle-ci n'a pas eu d'influence sur le nombre de compétiteurs. Ceux-ci paraissent satisfaits des conditions d'organisation. Le directeur du département "réglementation et logistique" considère qu'il faudra néanmoins revoir la gestion sportive des épreuves, sachant que les commissaires ne peuvent plus s'appuyer sur du personnel fédéral. La gestion informatique des classements par les organisateurs locaux génère des difficultés qui risquent d'être récurrentes. Parmi les solutions envisagées, le recours à un prestataire de service semble incontournable, avec pour conséquence inévitable, un dépassement du budget prévisionnel.
La première épreuve de descente sera organisée à La Colmiane, sous la responsabilité de Bertrand Charrier. Comme pour le cross-country, la gestion informatique des classements pose problèmes.
Jean-Pierre Gibourdel lance un appel à candidatures pour l'édition 2003.

4. Championnats de France sur piste 2002 à Hyères

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique qu'il assurera la partie technique de l'organisation, en raison de la cessation de fonctions de Malek El Mabrouk. La chargée de communication apporte des explications complémentaires relatives à la couverture télévisée de l'événement. Une retransmission de 26 minutes sera diffusée le dimanche 4 août, à 16h20, après le GP de Hambourg (manche de la Coupe du Monde sur route). Les coûts de production des images seront pris en charge par la société Celcis.

5. Challenge national de France 2003 des écoles de cyclisme

Jean-Pierre Gibourdel fait part de la candidature du Cercle Gambetta à Orléans. Le cahier des charges a été envoyé à ce club. Le courrier d'accompagnement joint au cahier des charges précise bien que l'appellation "Championnat de France" a disparu.

6. Championnats de France sur route 2003

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que les négociations avec le comité d'organisation de Plumelec sont très avancées.

7. Championnats de France de cyclo-cross 2003

Le contrat liant la FFC et le CCDO (Nommay) sera signé prochainement.

8. Manche française de Coupe du Monde 2003 de cyclo-cross

Suite au désistement du comité d'organisation de Lanarvily, cette manche sera organisée à Liévin (comité du Nord-Pas-de-Calais) le 5 janvier 2003.

9. Championnats de France de l'Avenir 2003

Le directeur du département "réglementation et logistique" explique que le cahier des charges déjà signé prévoit une organisation du 21 au 24 août. En raison de la concurrence de dates avec "La Trans Alsace", épreuve inscrite au calendrier international "Espoirs", le Bureau du Comité directeur s'était montré, lors de sa dernière réunion du 7 juin 2002, favorable au report d'une semaine de la date des Championnats de France de l'Avenir. Jean-Pierre Gibourdel précise que les négociations entreprises avec les organisateurs normands des Championnats de France de l'Avenir, n'ont pu, pour l'heure, aboutir. De nouveaux contacts avec les organisateurs concernés seront noués.

10. Championnats de France de cyclo-cross 2004

Le directeur du département "réglementation et logistique" fait part des candidatures des comités d'organisation de Liévin (Nord-Pas-de-Calais) et Sedan (Champagne-Ardenne).

11. Championnats de France de l'Avenir 2004

Jean-Pierre Gibourdel annonce que la reconnaissance du circuit de Cusset a été effectuée. Celle du circuit de Bagnoles est programmée. La décision d'attribution à un de ces deux sites sera prise lors de la prochaine réunion du Comité directeur (samedi 5 octobre 2002).

XII. CHAMPIONNAT DE FRANCE ... CHALLENGE NATIONAL DE FRANCE DES ÉCOLES DE CYCLISME